

## REGLEMENT DU TOURNOI DES ACES 2019

**Article 1** Les juges arbitres seront FONDANECHÉ Céline et DOUGNAC Emmanuelle, le GO Philippe JOURDE.

**Article 2** Le tournoi est ouvert à tous les licenciés, seniors, vétérans et jeunes ayant leur surclassement, en possession de leur licence et dont le classement est au maximum R4 dans les tableaux où ils s'inscrivent.

**Article 3** L'inscription et la participation au tournoi présent suppose la pleine et entière acceptation du présent règlement.

**Article 4** Tous les tableaux sont constitués par niveau en fonction de la CPPH des joueurs au moment de la constitution des tableaux et débiteront par des matchs de poules, suivis par des éliminations directes en phases finales de la compétition.

**Article 5** Les engagements ne seront pris en compte qu'après réception de la feuille d'inscription soigneusement remplie, cachet de la poste faisant foi, et accompagnée d'un **chèque libellé à l'ordre des Aces du Volant** (ou réception d'un Email qui devra être suivi de par l'envoi du règlement). Le nombre de participants est limité à 160 paires en Mixte le samedi et 160 paires en Double le dimanche.

**Article 6** La DATE LIMITE de réception des demandes d'inscription est fixée au 31 décembre 2018.

**Article 7** Tout participant doit :

- avoir acquitté son droit d'inscription auprès du club des Aces ;
- présenter, à son arrivée, sa licence compétition à la personne déléguée à cet effet ;
- jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.

**Article 8** Les règles d'arbitrages applicables sont celles édictées par la FFBad

**Article 9** Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel de la FFBad, Badplus, et à partir des données indiquées sur les feuilles d'engagement (soyez le plus précis possible).

**Article 10** Sauf désignation d'un arbitre par le juge arbitre pour les phases finales, tous les matchs sont arbitrés selon le principe de l'auto-arbitrage.

**Article 11** Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifiés à l'appel de son match.

**Article 12** Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

**Article 13** Les joueurs ont trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

**Article 14** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, serviettes, boissons,...).

**Article 15** Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

**Article 16** Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera :  
– Le RSL grade 4 pour les plumes.

**Article 17** Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

**Article 19** Tout volant touchant les infrastructures du gymnase (plafond) sera compté "faute", même au service. Tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble, rampe de chauffage) sera compté "let" une fois au service et « faute » dans le jeu.

**Article 20** Nous prendrons en compte la CPPH des joueurs au moment de la constitution des tableaux.

**Article 21** Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre et seront sans appel.